

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE PAR FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT

Prise en charge lors d'un SAV

Réglage(s) du véhicule	✗ Aucune prise en charge	
1 ^{er} remplacement matériel(s)	✗ Aucune prise en charge	
2 nd remplacement matériel(s)	✓ Prise en charge	0h30 à 50€ ht/h Si panne matérielle avérée FFED avec procédure d'installation respectée
Commande matériel inadapté	✗ Aucune prise en charge	Il appartient au professionnel de s'assurer de la conformité du matériel commandé par rapport au véhicule à équiper

Prise en charge lors de la dépose de l'installation

✓ Temps de dépose/repose des injecteurs Autodata + 0h30 (0.50) supplémentaire		Main d'œuvre sur la base d'un taux horaire de 50€ ht/h
✓ Matériel remboursé au prix d'achat		
Consommables, dépannage, dépollution et autres pièces en dehors du matériel FFED	✗ Aucune prise en charge	Les consommables et accessoires font partie de la prestation dûe par le professionnel

Prise en charge lors de la modification de la source d'énergie

✓ Temps de 1h00 de main d'œuvre pour le traitement administratif		
✓ Remboursement des 86,90€ de frais de DREAL et frais de carte grise (Env. 13€)		
	COC Certificat de conformité	✗ Aucune prise en charge



Aucune prise en charge sans accord au préalable du support technique FlexFuel

Les documents obligatoires pour toute demande de prise en charge

